



Communauté Alès Agglomération

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif

Exercice 2016

Table des matières

Données générales	3
1. Caractérisation technique du service	8
1.1. Présentation du territoire desservi	8
1.2. Mode de gestion du service	10
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)	11
1.4. Nombre d'abonnés	13
1.5. Volumes facturés	15
1.6. Détail des imports et exports d'effluents	17
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D202.0)	17
1.8. Linéaire de réseau de collecte (hors branchements)	17
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	19
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	76
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	76
1.10.2. Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration	78
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	80
Modalités de tarification	
Facture d'assainissement type (D204.0)	
Recettes	
3. Indicateurs de performance	188
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	188
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	188
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	189
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	189
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	190
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	191
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	220
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	221
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	222
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	223
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	224
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	225
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	226
3.14. Taux de réclamations (P258.1)	227
4. Financement des investissements	229
4.1. Montants financiers	229
4.2. Etat de la dette du service	229
4.3. Amortissements	229
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	230
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	230
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	230
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	230
5.2. Opérations de coopération décentralisée	230
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	231

Données générales

Le tableau ci-dessous indique, pour l'exercice 2016, pour chaque commune, le mode de gestion du service, le nombre d'abonnés, les volumes facturés, le linéaire de réseau entretenu et la station de traitement des eaux usées associée (avec sa capacité) :

Commune	Mode de gestion	Nombre d'abonnés	Volumes facturés en m ³	Linéaire de réseau (ml)		Station	Procédé d'épuration	Année de mise en service	Capacité nominale en EH
				EU	UNI-TAIRE				
Alès	DSP	21 755	2 292 888	167 300	43 816	STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	Boue activée aération prolongée	2003	90 000
Anduze	Régie	1 887	219 981	45 500	0	STEU d'Anduze	Boue activée	1998	9 000
Bagard	DSP	515	71 798	10 413	0	STEU de Bagard	Boue activée aération prolongée	2001 puis agrandie en 2009	1 800
Boisset et Gaujac	DSP	560	64 135	16 183	0	STEU de Boisset et Gaujac	Boue activée faible charge	1990	1 500
Boucoiran et Nozières	DSP	290	26 723	3 841	0	STEU de Boucoiran et Nozières	Boue activée	1976	800
Branoux les Taillades	Régie	664	48 219	17920	0	STEU Intercommunale du Haut Gardon située sur la commune de Les Salles du Gardon	Boue activée faible charge	1977 puis améliorée en 1994	11 300
Brignon	Régie	331	33 293	6 230	0	STEU de Brignon	Boue activée	2003	850
Brouzet les Alès	Régie	214	19 277	8 500	0	STEU de Brouzet les Alès	Filtre planté de roseaux	2012	800
Castelnau Valence	Régie	159	10 157	4 000	0	STEU de Castelnau Valence	Boue activée	1970	250
Cendras	Régie	821	60 522	13 450	0	STEU de Cendras	Boue activée faible charge	1987	2 000
Corbès	DSP	12	1 792	402	0	STEU de Corbès	Décanteur digesteur + lit filtrant	1989	40
Cruviers Lascours	Régie	316	42 205	7 900	0	STEU de Cruviers Lascours située sur la commune de Brignon	Filtre planté de roseaux	2009	1 000
Deaux	Régie	194	21 559	5 028	0	STEU de Deaux	Lit bactérien	1994	750
Euzet	Régie	212	23 953	8 774	0	STEU d'Euzet située sur la commune de Saint Jean de Ceyrargues	Filtre planté de roseaux	2014	800

Commune	Mode de gestion	Nombre d'abonnés	Volumes facturés en m ³	Linéaire de réseau (ml)		Station	Procédé d'épuration	Année de mise en service	Capacité nominale en EH
				EU	UNI-TAIRE				
Généragues	DSP	286	35 429	8 550	0	STEU du Bourg ou de Montsauve	Lit bactérien	1975 et réhabilitation complète avec extension en 1983	450
						STEU de Bateiras	Décanteur digesteur + filtre à sable	2001	200
La Grand'Combe	Régie	2 544	178 895	24 340	11 380	STEU Intercommunale du Haut Gardon située sur la commune de Les Salles du Gardon	Boue activée faible charge	1977 puis améliorée en 1994	11 300
La Vernarède	Régie	299	13 938	6 050	0	STEU de La Vernarède	Filtre planté de roseaux	2007	750
Les Plans	Régie	98	12 994	6 000	0	STEU des Plans	Disque biologique	2009	200
Les Salles du Gardon	Régie	1 242	91 051	18 810	2 180	STEU Intercommunale du Haut Gardon située sur la commune de Les Salles du Gardon	Boue activée faible charge	1977 puis améliorée en 1994	11 300
						STEU de La Favède	Lit bactérien	1986	400
Laval Pradel	Régie	180	8 7573	3 922	0	STEU de Laval Pradel	Fosse toutes eaux + filtre à sable	2005	250
						STEU du Mas Dieu	Filtre planté de roseaux	2016	315
Lézan	DSP	721	66 124	13 097	0	STEU de Lézan	Boue activée	1996	1 500
Martignargues	Régie	146	18 239	4 100	0	STEU de Martignargues	Lagunage	1988	220
Massanes	Régie	99	10 374	3 970	0	STEU de Massanes	Décanteur digesteur + lit d'infiltration	1999	300
Massillargues Atuech	Régie	345	37 967	11 500	0	STEU du Syndicat des eaux Tornac - Massillargues Atuech	Filtre planté de roseaux	2012	1 700
Méjannes les Alès	DSP	223	28 502	7 043	0	STEU de Méjannes les Alès	Filtre planté de roseaux	2012	1 300
Mialet	DSP	290	12 421	9 797	0	STEU de Mialet	Boue activée aération prolongée	1978 et réhabilitation en 2002	2 000

Commune	Mode de gestion	Nombre d'abonnés	Volumes facturés en m³	Linéaire de réseau (ml)		Station	Procédé d'épuration	Année de mise en service	Capacité nominale en EH
				EU	UNI-TAIRE				
Mons	DSP	494	54 689	11 666	0	STEU de Mons Celas	Boue activée faible charge	1989	1 000
						STEU de Mons Village	Boue activée faible charge	1991	1 000
Monteils	Régie	44	4 208	1 300	0	STEU de Monteils	Filtre à sable	2001	100
Ners	Régie	293	24 655	6 000	0	STEU de Ners	Boue activée	1989	1 000
Portes	Régie	115	6 575	2 260	0	STEU de Portes L'Affenadou	Lit bactérien	1975	350
						STEU de Portes Village	Lit bactérien	1968	300
Ribaute les Tavernes	DSP	767	87 973	14 727	0	STEU de Ribaute les Tavernes	Boue activée faible charge	1993	1 500
Saint Césaire de Gauzignan	DSP	127	10 463	3 350	0	STEU de Saint Césaire de Gauzignan	Boue activée	1972 et réhabilitation en 2000	300
Saint Christol lez Alès	DSP	2 582	290 378	48 143	0	STEU de Saint Christol lez Alès	Boue activée aération prolongée	1994 : 6500 EH puis en 2009 : passage forte charge 8500 EH	8 500
Saint Etienne de l'Olm	Régie	81	4 661	1 600	0	STEU de Saint Étienne de l'Olm	Lagune + filtre à sable	2005	230
Saint Hilaire de Brethmas	DSP	1 516	174 073	36 102	978	STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	Boue activée aération prolongée	2003	90 000
Saint Hippolyte de Caton	Régie	110	9 048	3 200	0	STEU de Saint Hippolyte de Caton	Filtre planté de roseaux	2010	350
Saint Jean de Ceyrargues	Régie	97	8 356	3 850	0	STEU de Saint Jean de Ceyrargues	Filtre planté de roseaux	2014	450
Saint Jean de Serres	Régie	250	19 136	3 400	0	STEU de Saint Jean de Serres	Boue activée	1976	500
Saint Jean du Gard	DSP	1 123	115 401	23 604	0	STEU de Falguières	Décantation	2004	30
						STEU de Saint Jean du Gard	Boue activée aération prolongée	1993	5 000

Commune	Mode de gestion	Nombre d'abonnés	Volumes facturés en m ³	Linéaire de réseau (ml)		Station	Procédé d'épuration	Année de mise en service	Capacité nominale en EH
				EU	UNI-TAIRE				
Saint Jean du Pin	DSP	372	34 503	8 718	0	STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	Boue activée aération prolongée	2003	90 000
Saint Just et Vacquières	Régie	99	11 225	3 000	0	STEU de Maruejols les bois (lagunage commun avec la commune de Mons)	Lagune	1990	90
						STEU de Saint Just	Lagune	1990	200
						STEU du Hameau de Vacquières	Fosse toutes eaux	1999	40
						STEU du Mas Champion	Fosse toutes eaux	1996	50
Saint Martin de Valgalgues	DSP	1 784	157 311	36 067	0	STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	Boue activée aération prolongée	2003	90 000
Saint Maurice de Cazevieille	Régie	310	33 688	7 924	0	STEU de Saint Maurice de Cazevieille	Filtre planté de roseaux	2009	1 100
Saint Privat des Vieux	DSP	1 989	269 488	45 743	0	STEU de Saint Privat des Vieux	Boue activée aération prolongée	1989	3 000
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Régie	125	8 783	5 205	0	STEU de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Filtre planté de roseaux	2009	350
Sainte Cécile d'Andorge	Régie	152	10 236	4 710	0	STEU Intercommunale du Haut Gardon située sur la commune de Les Salles du Gardon	Boue activée faible charge	1977 puis améliorée en 1994	11 300
Salindres	DSP	1 480	153 211	22 708	2 847	STEU de Salindres	Boue activée aération prolongée	1973	5 000
Servas	Régie	49	4 853	2 950	0	STEU de Servas	Lagune	1991	100
Seynes	Régie	116	9 985	2 740	0	STEU de Seynes	Filtre planté de roseaux	2013	350
Soustelle	DSP	18	590	743	0	STEU du Sollier	Fosse toutes eaux + épandage	-	40
						STEU de la Clédette	Fosse toutes eaux + épandage	2012	50
Thoiras	DSP	27	1 907	1 454	0	STEU de la Châtaigneraie	Fosse toutes eaux	-	34
						STEU du Village	Décanteur digesteur + lit filtrant	-	60

Commune	Mode de gestion	Nombre d'abonnés	Volumes facturés en m³	Linéaire de réseau (ml)		Station	Procédé d'épuration	Année de mise en service	Capacité nominale en EH
				EU	UNI-TAIRE				
Tornac	Régie	90	23 177	6 549	0	STEU du Village	Filtre planté de roseaux	2008	300
		154				STEU du Syndicat des eaux Tornac -Massillareues Atuech	Filtre planté de roseaux	2012	1 700
Vézénobres	DSP	734	74 815	19 697	0	STEU de Vézénobres	Filtre planté de roseaux	2006	1 600

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté Alès Agglomération
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'Agglomération
- Compétences liée au service :

Oui **Non**

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alès, Anduze, Bagard, Boisset et Gaujac, Boucoiran et Nozières, Branoux les Taillades, Brignon, Brouzet les Alès, Castelnau Valence, Cendras, Corbès, Cruviers Lascours, Deaux, Euzet, Générargues, La Grand'Combe, La Vernarède, Les Plans, Les Salles du Gardon, Laval Pradel, Lézan, Martignargues, Massanes, Massillargues Atuech, Méjannes les Alès, Mialet, Mons, Monteils, Ners, Portes, Ribaute les Tavernes, Saint Césaire de Gauzignan, Saint Christol-lez-Alès, Saint Etienne de l'Olm, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Hippolyte de Caton, Saint Jean de Ceyrargues, Saint Jean de Serres, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Just et Vacquières, Saint Martin de Valgalgues, Saint Maurice de Cazevielle, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Sainte Cécile d'Andorge, Salindres, Servas, Seynes, Soustelle, Thoiras, Tornac et Vézénobres

- Existence d'une CCSPL Oui Non

- Existence d'un zonage

Commune	Zonage	Date d'approbation
Alès	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 10 octobre 2011
Anduze	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 16 octobre 2013
Bagard	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 8 mars 2007
Boisset et Gaujac	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 8 juillet 2004
Boucoiran et Nozières	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2003
Branoux les Taillades	Oui	-
Brignon	-	-
Brouzet les Alès	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2008
Castelnau Valence	Oui	-
Cendras	Oui	-
Corbès	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 27 juillet 2009
Cruviers Lascours	Oui	-
Deaux	Oui	Délibération du conseil municipal en 2013
Euzet	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 27 août 2010
Générargues	Oui	-

La Grand'Combe	Oui	-
La Vernarède	Oui	-
Les Plans	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2009
Les Salles du Gardon	Oui	-
Laval Pradel	Oui	-
Lézan	Oui	-
Martignargues	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2007
Massanes	-	-
Massillargues Atuech	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2007
Méjannes les Alès	Oui	Non approuvé
Mialet	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 19 juillet 2011
Mons	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 20 octobre 2008
Monteils	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 30 septembre 2004
Ners	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2011
Portes	Oui	-
Ribaute les Tavernes	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 12 février 2008
Saint Césaire de Gauzignan	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 22 janvier 2007
Saint Christol-lez-Alès	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 1 septembre 2009
Saint Etienne de l'Olm	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2003
Saint Hilaire de Brethmas	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2013
Saint Hippolyte de Caton	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 5 octobre 2010
Saint Jean de Ceyrargues	Oui	-
Saint Jean de Serres	Oui	Délibération du conseil municipal en 2008
Saint Jean du Gard	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 16 juillet 2009
Saint Jean du Pin	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2010
Saint Just et Vacquières	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 11 février 2008
Saint Martin de Valgalgues	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2010
Saint Maurice de Cazevieille	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2003
Saint Privat des Vieux	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2005
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 08 juillet 2005
Sainte Cécile d'Andorge	En cours	-
Salindres	Oui	Délibérations du conseil municipal en date du 15 novembre 2000 et en date du 24 septembre 2001
Servas	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 01 février 2013
Seynes	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2007
Soustelle	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2012
Thoiras	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2008
Tornac	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 18 juillet 2005
Vézénobres	Oui	-

- Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : Délibération C2015_12_24 du Conseil de Communauté du 17 décembre 2015

1.2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en
- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> | régie |
| <input type="checkbox"/> | régie avec prestataire de service |
| <input type="checkbox"/> | régie intéressée |
| <input type="checkbox"/> | gérance |
| <input checked="" type="checkbox"/> | délégation de service public : affermage |
| <input type="checkbox"/> | délégation de service public : concession |

Si c'est une délégation de service public :

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgagues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras :

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2008
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2019
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 3
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Boucoiran et Nozières :

- Nom du délégataire : Société de Distributions d'Eaux Intercommunales (S.D.E.I. - SUEZ)
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2017
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2019
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Générargues :

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 9 août 2011
- Date de fin de contrat initial : 30 juin 2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de commune de Lézan :

- Nom du délégataire : Société de Distributions d'Eaux Intercommunales (S.D.E.I. - SUEZ)
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2011
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2017
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 1
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Méjannes les Alès :

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2009
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2020
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Saint Césaire de Gauzignan :

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2013
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2018
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Vézénobres :

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 18 mai 2011
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2026
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

L'estimation de la population desservie est de **96 360 habitants au 31/12/2016** (97 119 habitants au 31/12/2015).

Commune	Population totale légale 2014 INSEE	Nombre abonnés AC	Nombre abonnés ANC	Nombre total abonnés	Estimation de la population desservie	Pourcentage population desservie
Alès	41 249	21 755	692	22 447	39 977	97 %
Anduze	3 494	1 887	155	2 042	3 229	92 %
Bagard	2 676	515	649	1 164	1 184	44 %
Boisset et Gaujac	2 568	560	646	1 206	1 192	46 %
Boucoiran et Nozières	887	290	143	433	594	67 %
Branoux les Taillades	1 407	664	108	772	1 210	86 %
Brignon	802	331	26	357	744	93 %
Brouzet les Alès	650	214	159	373	373	57 %
Castelnaud Valence	441	159	62	221	317	72 %
Cendras	1 946	821	101	922	1 733	89 %
Corbès	170	12	70	82	25	15 %
Cruviers Lascours	703	316	19	335	663	94 %
Deaux	690	194	67	261	513	74 %
Euzet	429	212	19	231	394	92 %
Généralgues	738	286	112	398	530	72 %
La Grand'Combe	5 318	2 544	34	2 578	5 248	99 %
La Vernarède	338	299	40	339	298	88 %
Les Plans	258	98	20	118	214	83 %
Les Salles du Gardon	2 654	1 242	98	1 340	2 460	93 %
Laval Pradel	1 195	180	399	579	372	31 %
Lézan	1 621	721	10	731	1 599	99 %
Martignargues	425	146	55	201	309	73 %
Massanes	201	99	2	101	197	98 %
Massillargues Atuech	675	345	35	380	613	91 %
Méjannes les Alès	1 230	223	334	557	492	40 %
Mialet	616	290	231	521	343	56 %
Mons	1 639	494	252	746	1 085	66 %
Monteils	672	44	236	280	106	16 %
Ners	751	293	79	372	592	79 %
Portes	373	115	94	209	205	55 %
Ribaute les Tavernes	2 063	767	183	950	1 666	81 %
Saint Césaire de Gauzignan	378	127	35	162	296	78 %
Saint Christol-lez-Alès	7 204	2 582	715	3 297	5 642	78 %
Saint Etienne de l'Olm	362	81	106	187	157	43 %
Saint Hilaire de Brethmas	4 301	1 516	643	2 159	3 020	70 %
Saint Hippolyte de Caton	226	110	11	121	205	91 %
Saint Jean de Ceyrargues	166	97	1	98	164	99 %
Saint Jean de Serres	540	250	40	290	466	86 %
Saint Jean du Gard	2 864	1 123	204	1 327	2 424	85 %
Saint Jean du Pin	1 457	372	342	714	759	52 %
Saint Just et Vacquières	299	99	86	185	160	54 %
Saint Martin de Valgalgues	4 422	1 784	211	1 995	3 954	89 %
Saint Maurice de Cazeville	710	310	18	328	671	95 %
Saint Privat des Vieux	5 231	1 989	463	2 452	4 243	81 %
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	542	125	151	276	245	45 %
Sainte Cécile d'Andorge	573	152	130	282	309	54 %

Salindres	3 291	1 480	247	1 727	2 820	86 %
Servas	207	49	37	86	118	56 %
Sevnes	163	104	6	110	154	95 %
Soustelle	142	18	66	84	30	21 %
Thoiras	457	27	188	215	57	13 %
Tornac	890	244	261	505	430	48 %
Vézénobres	1 867	734	146	880	1 557	83 %
Total	115 171	49 489	9 236	58 725	96 360	84 %

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **49 489 abonnés au 31/12/2016** (48 486 abonnés au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Alès	21 754	21 755	0,00
Anduze	1 825	1 887	3,40
Bagard	471	515	9,34
Boisset et Gaujac	530	560	5,66
Boucoiran et Nozières	290	290	0,00
Branoux les Taillades	627	664	5,90
Brignon	438	331	- 24,43
Brouzet les Alès	204	214	4,90
Castelnau Valence	156	159	1,92
Cendras	987	821	- 16,82
Corbès	13	12	- 7,69
Cruviers Lascours	296	316	6,76
Deaux	175	194	10,86
Euzet	204	212	3,92
Généralgues	286	286	0,00
La Grand'Combe	2 045	2 544	24,40
La Vernarède	336	299	- 11,01
Les Plans	94	98	4,26
Les Salles du Gardon	1 123	1 242	10,60
Laval Pradel	109	180	65,14
Lézan	721	721	0,00
Martignargues	143	146	0,73
Massanes	91	99	8,79
Massillargues Atuech	337	345	2,34
Méjannes les Alès	205	223	8,78

Mialet	290	290	0,00
Mons	476	494	3,78
Monteils	40	44	10,00
Ners	289	293	1,38
Portes	125	115	- 8,00
Ribaute les Tavernes	690	767	11,16
Saint Césaire de Gauzignan	130	127	- 2,31
Saint Christol-lez-Alès	2 549	2 582	1,29
Saint Etienne de l'Olm	72	81	12,50
Saint Hilaire de Brethmas	1 454	1 516	4,26
Saint Hippolyte de Caton	102	110	7,84
Saint Jean de Ceyrargues	99	97	- 2,02
Saint Jean de Serres	219	250	14,16
Saint Jean du Gard	1 156	1 123	- 2,85
Saint Jean du Pin	363	372	2,48
Saint Just et Vacquières	100	99	- 1,00
Saint Martin de Valgalgues	1 818	1 784	- 1,87
Saint Maurice de Cazevieille	299	310	3,68
Saint Privat des Vieux	1 953	1 989	1,84
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	122	125	2,46
Sainte Cécile d'Andorge	132	152	15,15
Salindres	1 374	1 480	7,71
Servas	48	49	2,08
Seynes	116	104	- 10,34
Soustelle	16	18	12,50
Thoiras	26	27	3,85
Tornac	243	244	0,41
Vézénobres	725	734	1,24
Total	48 486	49 489	2,07

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **indéterminé**.

1.5. Volumes facturés

Commune	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Alès	2 287 095	2 292 888	0,25
Anduze	237 276	219 981	- 7,29
Bagard	70 533	71 798	1,79
Boisset et Gaujac	64 603	64 135	- 0,72
Boucoiran et Nozières	24 317	26 723	9,89
Branoux les Taillades	-	48 219	-
Brignon	25 313	33 293	31,53
Brouzet les Alès	19 993	19 277	- 3,58
Castelnau Valence	15 299	10 157	- 33,61
Cendras	-	60 522	-
Corbès	1 587	1 792	12,92
Cruviers Lascours	57 249	42 205	- 26,28
Deaux	19 737	21 559	9,23
Euzet	22 661	23 953	5,70
Généralgues	31 368	35 429	12,95
La Grand'Combe	-	178 895	-
La Vernarède	-	13 938	-
Les Plans	3 693	12 994	251,85
Les Salles du Gardon	-	91 051	-
Laval Pradel	-	8 573	-
Lézan	69 976	66 124	- 5,50
Martignargues	17 489	18 239	4,29
Massanes	10 565	10 374	- 1,81
Massillargues Atuech	38 042	37 967	- 0,20
Méjannes les Alès	21 207	28 502	34,40
Mialet	21 959	12 421	- 43,44
Mons	47 518	54 689	15,09
Monteils	1 267	4 208	232,12
Ners	25 484	24 655	- 3,25
Portes	-	6 575	-
Ribaute les Tavernes	73 456	87 973	19,76
Saint Césaire de Gauzignan	10 484	10 463	- 0,20
Saint Christol-lez-Alès	316 416	290 378	- 8,23
Saint Etienne de l'Olm	5 024	4 661	- 7,23

Saint Hilaire de Brethmas	139 836	174 073	24,48
Saint Hippolyte de Caton	9 917	9 048	- 8,76
Saint Jean de Ceyrargues	9 165	8 356	- 8,83
Saint Jean de Serres	19 567	19 136	- 2,20
Saint Jean du Gard	113 858	115 401	1,36
Saint Jean du Pin	30 509	34 503	13,09
Saint Just et Vacquières	5 758	11 225	94,95
Saint Martin de Valgagues	177 615	157 311	- 11,43
Saint Maurice de Cazeveille	35 767	33 688	- 5,81
Saint Privat des Vieux	226 886	269 488	18,78
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	3 019	8 783	190,92
Sainte Cécile d'Andorge	-	10 236	-
Salindres	141 972	153 211	7,92
Servas	1 683	4 853	188,35
Seynes	9 258	9 985	7,85
Soustelle	1 443	590	- 59,11
Thoiras	2 259	1 907	- 15,58
Tornac	24 115	23 177	- 3,89
Vézénobres	80 838	74 815	- 7,45
Total des volumes facturés aux abonnés	4 573 076	5 052 490	10,48

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
-	-	-	-
Total des volumes exportés			
Volumes (maximum autorisés) importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Commune de Saint Julien Les Rosiers	147 825	147 825	0,00
Total des volumes importés	147 825	147 825	0,00

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique au 31/12/2016 : **32** (32 au 31/12/2015).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 758,607 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 61,201 km de réseau unitaire hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **819,808 km** (863,274 km au 31/12/2015).

Un ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Commune d'Alès	5 000 m ³

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 58 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N° 1 : Intercommunale
Code Sandre de la station : 060930259003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée											
Commune d'implantation : Saint Hilaire de Brethmas											
Lieu-dit : Les Treilles											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 90 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 28 060 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 00.03.18 du 23 mars 2000 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			88					
DCO	50	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			90					
MES	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			92					
NGL	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			75					
NTK	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			-					
pH	Compris entre 6 et 8,5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			-					
NH ₄ ⁺	Mai-octobre : 2 Novembre-avril : 5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			-					
Pt	1	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			85					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 104 bilans	100 %	3,0	98,02	17,7	96,22	2,8	98,74	3,0	92,81	0,4	92,04

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 2 : Anduze
Code Sandre de la station : 060930010001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée											
Commune d'implantation : Anduze											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 9 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 1 887											
Nombre d'habitants raccordés : 3 229											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 1 800 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 97.01.06 du 20 janvier 1997 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Infiltration et Gardon d'Anduze											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		20		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 12 bilans	100 %	3,08	99,82	23,17	97,86	5,73	98,40	6,88	89,48	5,68	37,90

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 3 : Bagard
Code Sandre de la station : 060930027002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Bagard											
Lieu-dit : La Rouviérette											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 800 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 515											
Nombre d'habitants raccordés : 1 184											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 626 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2008.169.9 du 17 juin 2008 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Carriol											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
DCO	125		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75						
MES	35		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90						
NGL	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NTK	40		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
pH	Compris entre 5,5 et 8,5		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	100 %	3,6	97,92	27,30	94,55	4,5	98,05	5,3	90,65	5,5	17,43

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 4 : Boisset et Gaujac
Code Sandre de la station : 060930042001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Boisset et Gaujac											
Lieu-dit : Gaujac-Est											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 500 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 560											
Nombre d'habitants raccordés : 1 192											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 480 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2008.29.10 du 29 janvier 2008 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Les Granaux											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	< 25		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
DCO	< 125		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
MES	< 35		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NGL	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NTK	< 20		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
pH	Compris entre 5,5 et 8,5		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	100 %	5,0	97,21	36,1	92,74	8,7	96,03	14,1	74,85	2,4	65,45

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 5 : Boucoiran et Nozières
Code Sandre de la station : 060930046001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée											
Commune d'implantation : Boucoiran et Nozières											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 800 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 290											
Nombre d'habitants raccordés : 594											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 160 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	3,48	99,00	32,48	95,00	3,57	99,00	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 6 : Brignon
Code Sandre de la station : 060930053002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Biologique avec nitrification											
Commune d'implantation : Brignon											
Lieu-dit : Sous Gardon											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 850 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 331											
Nombre d'habitants raccordés : 744											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 170 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 01.06.35 du 28 juin 2001 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	6,0	98,15	44,0	91,75	73,5	82,10	10,85	85,65	7,1	23,45

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 7 : Brouzet les Alès
Code Sandre de la station : 060930055002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre planté de roseaux											
Commune d'implantation : Brouzet les Alès											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 800 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 214											
Nombre d'habitants raccordés : 373											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 160 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n°2010-6-6 du 6 janvier 2010											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75					
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10 mars 2016	-	20,0	94,70	86,0	88,20	21,0	89,30	32,0	53,60	5,30	36,10

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 8 : Castelnau Valence
Code Sandre de la station : 060930072001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée											
Commune d'implantation : Castelnau Valence											
Lieu-dit : Traversier											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 250 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 159											
Nombre d'habitants raccordés : 317											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 50 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : ruisseau de Cantarel											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24 mai 2016	100 %	26,0	91,60	127,0	85,10	37,0	92,40	56,40	28,50	1,8	78,30

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 9 : Cendras
Code Sandre de la station : 060930077003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Cendras											
Lieu-dit : L'Abbaye											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 2 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 821											
Nombre d'habitants raccordés : 1 733											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 750 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 96.05.17 du 28 mai 1996 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
DCO	125		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75						
MES	35		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90						
NGL	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NTK	50		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
pH	Compris entre 5,5 et 8,5		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 12 bilans	-	19,5	93,00	96,6	87,00	53,0	83,00	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 10 : Corbès
Code Sandre de la station : 060930094001

Caractéristiques générales													
Type de traitement : Décantation physique													
Commune d'implantation : Corbès													
Lieu-dit : Le Dansadou													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 40 EH													
Nombre d'abonnés raccordés : 12													
Nombre d'habitants raccordés : 25													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : -													
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : -													
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 11 : Cruviers Lascours
Code Sandre de la station : 060930053003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre planté de roseaux											
Commune d'implantation : Brignon											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 316											
Nombre d'habitants raccordés : 663											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 200 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 19 février 2008											
Milieu récepteur du rejet : la Droude											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		70			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		90			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		70			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	5,0	98,60	39,0	94,70	7,9	98,40	70,1	8,30	10,2	0,00

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 12 : Deaux
Code Sandre de la station : 060930101001

Caractéristiques générales
Type de traitement : Biologique
Commune d'implantation : Deaux
Lieu-dit :
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 750 EH
Nombre d'abonnés raccordés : 194
Nombre d'habitants raccordés : 513
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 112,50 m ³ /j

Prescriptions de rejet
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n°93.06.37 du 24 juin 1993 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : Ruisseau des Riasses				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11 avril 2016	100 %	7,0	98,10	69,0	94,40	13,0	97,70	38,3	60,60	6,8	35,20

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 13 : Euzet
Code Sandre de la station : 060930264003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Saint Jean de Ceyrargues											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 800 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 212											
Nombre d'habitants raccordés : 394											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 160 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation : <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration									
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de la Candouillère											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30 mai 2016	100 %	13,0	92,40	75,0	87,00	12,0	93,50	67,9	0,00	5,9	10,60

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 14 : Générargues Montsauve
Code Sandre de la station : 060930129003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lit Bactérien											
Commune d'implantation : Générargues											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 450 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 200											
Nombre d'habitants raccordés : 350											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 90 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : L'Amous											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	13,0	93,26	86,6	87,05	21,2	94,11	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 15 : Générargues Fosse de Bateiras
Code Sandre de la station : 060930129004

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Fosse toutes eaux et infiltration											
Commune d'implantation : Générargues											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 200 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 86											
Nombre d'habitants raccordés : 150											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 44 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet :											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22 novembre 2016	-	9,0	40,00	98,0	-	67,0	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 16 : La Vernarède
Code Sandre de la station : 060930345002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : La Vernarède											
Lieu-dit : Le Planas											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 750 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 299											
Nombre d'habitants raccordés : 299											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 150 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de Broussous											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		Compris entre 5,5 et 8,5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Du 27 octobre 2016 au 28 octobre 2016	Oui	1,2	98,00	< 30	87,00	< 2,0	97,00	-	-	2	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 17 : Les Plans
Code Sandre de la station : 060930197001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Biodisques											
Commune d'implantation : Les Plans											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 200 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 98											
Nombre d'habitants raccordés : 214											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 40 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2008-204-24 du 22 juillet 2008 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11 mai 2016	-	34,0	8,10	124,0	27,50	66,0	48,0	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 18 : Intercommunale Haut Gardon
Code Sandre de la station : 060930132001

Caractéristiques générales
Type de traitement : Boue activée faible charge
Commune d'implantation : Les Salles du Gardon
Lieu-dit : L'Habitarelle
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 11 300 EH
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 2 307 m ³ /j

Prescriptions de rejet
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 96.0207 du 13 février 1996 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : Gardon				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
NGL	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
NTK	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	Compris entre 6 et 8,5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 24 bilans	-	3,0	99,00	35,4	96,00	5,6	99,00	9,8	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 19 : Les Salles du Gardon La Favède
Code Sandre de la station : 060930307001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lit bactérien											
Commune d'implantation : Les Salles du Gardon											
Lieu-dit : Le Babarel											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 400 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 80 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Le Gravelongue											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Du 3 novembre 2016 au 4 novembre 2016	-	100,0	80,00	317,0	70,00	100,0	75,00	-	-	10,0	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 20 : Laval Pradel
Code Sandre de la station : 060930142001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Fosse toutes eaux + filtre à sable											
Commune d'implantation : Laval Pradel											
Lieu-dit : Combe Guiraudenque											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 250 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 50 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2002-67-10 du 8 mars 2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de la Combe de Guerre											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
DCO	125		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
MES	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NGL	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NTK	40		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
pH	Compris entre 5,5 et 8,5		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Du 29 septembre 2016 au 30 septembre 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 21 : Laval Pradel Mas Dieu

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Laval Pradel											
Lieu-dit : Mas Dieu											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 315 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
DCO	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
MES	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NGL	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NTK	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
pH	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
Pt	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 22 : Lézan
Code Sandre de la station : 060930147002

Caractéristiques générales
Type de traitement : Biologique
Commune d'implantation : Lézan
Lieu-dit :
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 500 EH
Nombre d'abonnés raccordés : 721
Nombre d'habitants raccordés : 1 599
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 300 m ³ /j

Prescriptions de rejet
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 95-08-28 du 28 août 1995 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : Gardon				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
NGL	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	3,0	99,00	32,0	97,00	6,8	99,00	14,0	83,00	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 23 : Martignargues
Code Sandre de la station : 060930158001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lagunage											
Commune d'implantation : Martignargues											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 220 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 146											
Nombre d'habitants raccordés : 309											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 44 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 90.1103 du 9 novembre 1990 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : la Droude											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		40		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		120		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
MES		120		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 3 bilans	100 %	4,7	98,73	102,3	90,20	60,7	84,13	40,0	61,40	6,7	43,97

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 24 : Massanes
Code Sandre de la station : 060930161001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décanteur-digesteur											
Commune d'implantation : Massanes											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 300 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 99											
Nombre d'habitants raccordés : 197											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 60 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : le Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19 septembre 2016	-	120,0	62,50	323,0	53,90	52,0	75,20	79,0	37,80	8,2	25,50

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 25 : Intercommunale Massillargues Atuech - Tornac

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Massillargues Atuech											
Lieu-dit : Le Cigalas											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 700 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 549											
Nombre d'habitants raccordés : 925											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 340 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Autorisation de rejet en date du 15 février 2011 (données SATE) <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de la Peironnelle											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	35		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
DCO	125		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
MES	25		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NGL	20		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NTK	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
pH	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	3,0	100,00	18,5	97,60	20,0	100,00	75,1	13,05	8,9	9,55

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 26 : Méjannes les Alès
Code Sandre de la station : 060930165001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Méjannes les Alès											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 300 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 223											
Nombre d'habitants raccordés : 492											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 490 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2010-6-4 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		30		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	3,0	96,33	30,0	87,66	4,0	97,43	26,7	24,45	3,3	21,54

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 27 : Mialet
Code Sandre de la station : 06930168001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Commune d'implantation : Mialet											
Lieu-dit : Luziers											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 2 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 290											
Nombre d'habitants raccordés : 343											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 400											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 98.07.26 du 27 juillet 1998 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
DCO	125		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75						
MES	35		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90						
NGL	20		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
NTK	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
pH	Compris entre 6 et 8,5		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 12 bilans	100 %	3,0	98,22	21,3	96,54	2,4	99,21	2,7	96,11	6,1	30,61

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 28 : Mons Célas
Code Sandre de la station : 060930173002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Mons											
Lieu-dit : Célas											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 272											
Nombre d'habitants raccordés : 597											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 200 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Briançon											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
DCO	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
MES	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
NGL	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
NTK	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
pH	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
Pt	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	100 %	3,3	97,88	26,5	94,48	4,0	97,81	3,9	93,52	2,3	64,84

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 29 : Mons Village
Code Sandre de la station : 060930173001

Caractéristiques générales
Type de traitement : Boue activée faible charge
Commune d'implantation : Mons
Lieu-dit : Le Village
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 000 EH
Nombre d'abonnés raccordés : 222
Nombre d'habitants raccordés : 488
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 200 m ³ /j

Prescriptions de rejet
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : Briançon				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
DCO	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
MES	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	100 %	4,7	98,12	39,8	94,42	8,1	97,20	5,2	92,70	5,0	51,91

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 30 : Monteils
Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre à sable											
Commune d'implantation : Monteils											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 100 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 44											
Nombre d'habitants raccordés : 106											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 20 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : infiltration											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19 décembre 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 31 : Ners
Code Sandre de la station : 060930188002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée											
Commune d'implantation : Ners											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 293											
Nombre d'habitants raccordés : 592											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 200 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : le Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	4,5	95,75	50,5	85,40	19,0	91,60	33,6	24,40	1,1	77,75

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 32 : Portes L'Affenadou
Code Sandre de la station : 060930203002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lit bactérien											
Commune d'implantation : Portes											
Lieu-dit : L'Affenadou											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 350 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Le Ruisseau de Broussous											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Du 3 novembre 2016 au 4 novembre 2016	-	10,0	-	49,0	-	19,0	-	-	-	1,5	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 33 : Portes Village
Code Sandre de la station : 060930203001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lit bactérien											
Commune d'implantation : Portes											
Lieu-dit : Salze											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 300 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Le Lévadou											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Du 27 octobre 2016 au 28 octobre 2016	-	3,0	81,00	< 30,0	-	2,0	81,00	-	-	2,8	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 34 : Ribaute les Tavernes
Code Sandre de la station : 060930214003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Ribaute les Tavernes											
Lieu-dit : Lou Pras sous la Roque du Poujoulas											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 500 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 667											
Nombre d'habitants raccordés : 1 666											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 725 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 92.09.05 du 3 septembre 1992 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Le Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		≤ 30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		≤ 90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		≤ 40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> ou		-			
pH		Compris entre 5,5 et 8,5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	3,0	98,22	29,8	94,00	3,9	98,13	5,2	91,35	1,7	77,78

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 35 : Saint Césaire de Gauzignan
Code Sandre de la station : 06093024001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée											
Commune d'implantation : Saint Césaire de Gauzignan											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 300 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 127											
Nombre d'habitants raccordés : 296											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 110 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 99-10-48 du 20 octobre 1999 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : la Droude											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		50			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	100 %	3,5	98,31	31,3	94,12	5,6	98,02	6,0	88,59	1,9	74,54

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 36 : Saint Christol-lez-Alès
Code Sandre de la station : 060930243001

Caractéristiques générales												
Type de traitement : Boue activée aération prolongée												
Commune d'implantation : Saint Christol-lez-Alès												
Lieu-dit : Les Vignes												
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 8 500 EH												
Nombre d'abonnés raccordés : 2 582												
Nombre d'habitants raccordés : 5 642												
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 3 300 m ³ /j												
Prescriptions de rejet												
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2008.29.11 en date du 29 janvier 2008 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet : Carriol												
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	25				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70			
DCO	125				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75			
MES	35				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL	20				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70			
NTK	-				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
pH	Compris entre 6 et 8,5				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺	-				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt	-				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage												
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
Moyenne sur 12 bilans	-	11,2	94,99	59,6	89,69	29,1	87,83	9,3	74,63	2,7	40,26	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 37 : Saint Etienne de l'Olm
Code Sandre de la station : 0609302450002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lagunage											
Commune d'implantation : Saint Etienne de l'Olm											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 230 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 81											
Nombre d'habitants raccordés : 157											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 46 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Autorisation de rejet en date du 15 février 2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : le Cantanel											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10 février 2016	-	31,0	93,30	163,0	85,80	78,0	79,70	19,0	80,90	3,9	66,90

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 38 : Saint Hippolyte de Caton
Code Sandre de la station : 060930261002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre planté de roseaux											
Commune d'implantation : Saint Hippolyte de Caton											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 350 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 110											
Nombre d'habitants raccordés : 205											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 70 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : Arrêté Préfectoral n° 2008-252-4 en date du 8 septembre 2008											
Milieu récepteur du rejet : le Troubadour											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		70			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		90			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		70			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25 mai 2016	100 %	3,0	100,00	24,0	96,80	3,0	99,10	65,5	34,10	8,4	20,00

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 39 : Saint Jean de Ceyrargues
Code Sandre de la station : 060930264001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre planté de roseaux											
Commune d'implantation : Saint Jean de Ceyrargues											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 450 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 97											
Nombre d'habitants raccordés : 164											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 90 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
8 juin 2016	100 %	3,0	100,00	27,0	97,10	2,0	100,00	52,1	36,40	6,3	34,40

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 40 : Saint Jean de Serres

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales
Type de traitement : Boue activée
Commune d'implantation : Saint Jean de Serres
Lieu-dit :
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 500 EH
Nombre d'abonnés raccordés : 250
Nombre d'habitants raccordés : 466
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 100 m ³ /j

Prescriptions de rejet
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : le Bay				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
MES	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25 mai 2016	100 %	9,0	97,60	109,0	89,70	39,0	88,70	47,4	55,30	1,7	85,50

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 41 : Saint Jean du Gard
Code Sandre de la station : 060930269001

Caractéristiques générales

Type de traitement : Boue activée aération prolongée (très faible charge)

Commune d'implantation : Saint Jean du Gard

Lieu-dit : Les Fournels

Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : **5 000 EH**

Nombre d'abonnés raccordés : 1 123

Nombre d'habitants raccordés : 2 424

Débit de référence journalier admissible en m³/j : 1 000 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 90.02.14 du 27 février 1990
 Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : Gardon

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 12 bilans	-	3,0	98,22	26,4	95,36	3,8	98,43	4,9	89,56	1,8	84,78

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 42 : Falguières
Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation											
Commune d'implantation : Saint Jean du Gard											
Lieu-dit : Falguières											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 30 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : -											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 43 : Maruejols les Bois

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lagunage											
Commune d'implantation : Saint Just et Vacquières											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 90 EH											
Nombre d'abonnés raccordés :											
Nombre d'habitants raccordés :											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 18 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		60			
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		60			
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		50			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
3 octobre 2016	100 %	3,0	100,00	99,0	97,00	94,0	87,10	32,0	72,20	3,9	72,10

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 44 : Saint Just
Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lagunage											
Commune d'implantation : Saint Just et Vacquières											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 200 EH											
Nombre d'abonnés raccordés :											
Nombre d'habitants raccordés :											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 40 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		60			
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		60			
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		50			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
3 octobre 2016	100 %	3,0	98,80	51,0	92,70	125,0	70,00	3,0	100,00	3,7	60,20

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 45 : Hameau de Vacquières
Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Fosse toutes eaux											
Commune d'implantation : Saint Just et Vacquières											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 40 EH											
Nombre d'abonnés raccordés :											
Nombre d'habitants raccordés :											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 46 : Mas Champion

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Fosse toutes eaux											
Commune d'implantation : Saint Just et Vacquières											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 50 EH											
Nombre d'abonnés raccordés :											
Nombre d'habitants raccordés :											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 47 : Saint Maurice de Cazeville
Code Sandre de la station : 060930285002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Saint Maurice de Cazeville											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 100 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 210											
Nombre d'habitants raccordés : 671											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 220 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2007-183-7 en date du 2 juillet 2007 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet :											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NTK		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	3,0	100,00	28,0	94,50	2,4	99,65	31,3	47,80	6,95	9,40

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 48 : Saint Privat des Vieux
Code Sandre de la station : 060930294001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée											
Commune d'implantation : Saint Privat des Vieux											
Lieu-dit : Roque Servièrè											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 3 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 2 900 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 01.12.24 en date du 13 décembre 2001 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Avène											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		70			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		90			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		70			
pH		Compris entre 6 et 8,5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 12 bilans	-	16,8	86,68	74,0	78,14	41,1	72,47	10,9	51,53	1,3	50,39

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 49 : Saint Sébastien d'Aigrefeuille

Code Sandre de la station : 060930298001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Saint Sébastien d'Aigrefeuille											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 350 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 122											
Nombre d'habitants raccordés : 245											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 70 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation : <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : Arrêté Préfectoral n° 2007-195-13 du 22 octobre 2007									
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30 mai 2016	100 %	3,0	100,00	36,0	94,70	11,0	95,20	47,0	58,80	7,6	36,10

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 50 : Salindres
Code Sandre de la station : 060930305001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Commune d'implantation : Salindres											
Lieu-dit : Le Moulinas											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 5 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 1 480											
Nombre d'habitants raccordés : 2 820											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 3 000 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2002.114.3 du 24 avril 2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Avène											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
DCO	125		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75						
MES	35		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90						
NGL	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NTK	40		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
pH	Compris entre 6 et 8,5		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 12 bilans	100 %	4,0	95,78	24,4	91,19	6,8	94,75	6,7	66,96	1,1	50,35

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 51 : Servas
Code Sandre de la station : 060930318001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lagunage											
Commune d'implantation : Servas											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 100 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 49											
Nombre d'habitants raccordés : 118											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 20 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19 décembre 2016	100 %	7,0	97,90	37,0	97,30	24,0	98,30	11,8	-	1,5	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 52 : Seynes
Code Sandre de la station : 060930320002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Seynes											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 350 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 104											
Nombre d'habitants raccordés : 154											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 70 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation : <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : Arrêté Préfectoral n° 2011242-0012 en date du 30 août 2011									
Milieu récepteur du rejet : Alauzene											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			70					
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			75					
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			90					
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			-					
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			70					
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			-					
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			-					
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18 janvier 2016	100 %	3,0	100,00	40,0	95,90	5,6	98,10	71,2	4,40	5,9	20,30

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 53 : Soustelle La Clédette

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales												
Type de traitement : Décantation												
Commune d'implantation : Soustelle												
Lieu-dit : La Clédette												
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 50 EH												
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé												
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé												
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j :												
Prescriptions de rejet												
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet : -												
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
DCO	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
MES	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
NGL	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
NTK	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
pH	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
NH ₄ ⁺	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
Pt	-				<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		-	
Charges reçues par l'ouvrage												
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 54 : Soustelle Le Sollier

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation											
Commune d'implantation : Soustelle											
Lieu-dit : Le Sollier											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 40 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : -											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : -											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
DCO	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
MES	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NGL	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NTK	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
pH	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 55 : Thoiras La Châtaigneraie

Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation											
Commune d'implantation : Thoiras											
Lieu-dit : La Plaine											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 34 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : -											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : -											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
DCO	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
MES	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NGL	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NTK	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
pH	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
Pt	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 56 : Thoiras Le Village
Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales													
Type de traitement : Décantation													
Commune d'implantation : Thoiras													
Lieu-dit : Le Puech													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 60 EH													
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé													
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : -													
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : -													
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 57 : Tornac
Code Sandre de la station : 060930330001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Tornac											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 300 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 90											
Nombre d'habitants raccordés : 228											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 60 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 05-346-1 du 12 décembre 2005 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : ruisseau du Puech de la Garde											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
6 juin 2016	100 %	3,0	100,00	21,0	97,40	2,8	98,90	85,8	15,90	8,6	17,30

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 58 : Vézénobres
Code Sandre de la station : 060930348002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Vézénobres											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 600 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 734											
Nombre d'habitants raccordés : 1 557											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 685 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation : <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : Arrêté Préfectoral n° 2006-39-7 en date du 8 février 2006									
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau des Fraysses											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
DCO	125		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
MES	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50						
NGL	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NTK	40		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
pH	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	-	15,0	92,40	90,3	85,50	9,0	96,66	55,3	16,34	6,8	17,27

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
STEU Intercommunale (Saint Hilaire de Brethmas)	962,10	993,80
STEU d'Anduze	30,98	62,50
STEU de Bagard	13,30	13,80
STEU de Boisset et Gaujac	16,20	16,20
STEU de Boucoiran et Nozières	8,10	4,15
STEU de Brignon	4,23	3,44
STEU de Brouzet les Alès	0,00	0,00
STEU de Castelnaud Valence	0,00	0,00
STEU de Cendras	9,20	3,20
STEU de Corbès	0,20	0,00
STEU de Cruviers Lascours	0,00	0,00
STEU de Deaux	1,20	1,58
STEU d'Euzet	0,00	0,00
STEU de Générargues Montsauve	2,38	1,70
STEU de Générargues Fosse de Blateiras	1,02	1,00
STEU de La Vernarède	0,00	0,00
STEU des Plans	0,24	0,80
STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon)	128,60	103,50
STEU des Salles du Gardon La Favède	0,60	0,30
STEU de Laval Pradel	0,30	0,30
STEU de Laval Pradel Mas Dieu	0,00	0,00
STEU de Lézan	20,20	20,80
STEU de Martignargues	0,00	97,00
STEU de Massanes	0,99	0,00
STEU Intercommunale (Massillargues Atuech – Tornac)	0,00	0,00
STEU de Méjannes les Alès	0,00	0,00
STEU de Mialet	2,60	4,30
STEU de Mons Célas	7,00	9,70
STEU de Mons Village	5,00	6,00
STEU de Monteils	0,00	0,00
STEU de Ners	3,79	3,95
STEU de Portes L'Affenadou	1,10	0,20
STEU de Portes Village	1,20	0,20
STEU de Ribaute les Tavernes	25,50	18,70
STEU de Saint Césaire de Gauzignan	4,05	3,20
STEU de Saint Christol-lez-Alès	87,80	77,70
STEU de Saint Etienne de l'Olm	0,00	79,00

STEU de Saint Hippolyte de Caton	0,00	0,00
STEU de Saint Jean de Ceyrargues	0,00	0,00
STEU de Saint Jean de Serres	2,08	3,45
STEU de Saint Jean du Gard	30,80	30,80
STEU de Falguières (Saint Jean du Gard)	0,20	0,10
STEU de Maruejols les Bois (Saint Just et Vacquières)	0,00	42,00
STEU de Saint Just (Saint Just et Vacquières)	0,00	38,60
STEU du Hameau de Vacquières (Saint Just et Vacquières)	0,00	0,00
STEU du Mas Champion (Saint Just et Vacquières)	0,00	0,00
STEU de Saint Maurice de Cazevieille	0,00	0,00
STEU de Saint Privat des Vieux	29,00	23,50
STEU de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0,00	0,00
STEU de Salindres	24,90	26,10
STEU de Servas	0,00	35,00
STEU de Seynes	0,00	0,00
STEU de La Clédette (Soustelle)	0,20	0,00
STEU du Sollier (Soustelle)	0,00	0,00
STEU de La Châtaigneraie (Thoiras)	0,20	0,40
STEU du Village (Thoiras)	0,50	0,30
STEU de Tornac	0,00	0,00
STEU de Vézénobres	0,00	0,00
Total des boues évacuées	1 425,76	1 727,27

1.10.2. Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
STEU Intercommunale (Saint Hilaire de Brethmas)	962,10	993,80
STEU d'Anduze	30,98	62,50
STEU de Bagard	13,30	13,80
STEU de Boisset et Gaujac	16,20	16,20
STEU de Boucoiran et Nozières	8,10	4,15
STEU de Brignon	4,23	3,44
STEU de Brouzet les Alès	0,00	0,00
STEU de Castelnau Valence	0,00	0,00
STEU de Cendras	9,20	3,20
STEU de Corbès	0,20	0,00
STEU de Cruviers Lascours	0,00	0,00
STEU de Deaux	1,20	1,58
STEU d'Euzet	0,00	0,00
STEU de Générargues Montsauve	2,38	1,70
STEU de Générargues Fosse de Blateiras	1,02	1,00
STEU de La Vernarède	0,00	0,00
STEU des Plans	0,24	0,80
STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon)	128,60	103,50
STEU des Salles du Gardon La Favède	0,60	0,30
STEU de Laval Pradel	0,30	0,30
STEU de Laval Pradel Mas Dieu	0,00	0,00
STEU de Lézan	20,20	20,80
STEU de Martignargues	0,00	97,00
STEU de Massanes	0,99	0,00
STEU Intercommunale (Massillargues Atuech – Tornac)	0,00	0,00
STEU de Méjannes les Alès	0,00	0,00
STEU de Mialet	2,60	4,30
STEU de Mons Célas	7,00	9,70
STEU de Mons Village	5,00	6,00
STEU de Monteils	0,00	0,00
STEU de Ners	3,79	3,95
STEU de Portes L'Affenadou	1,10	0,20
STEU de Portes Village	1,20	0,20
STEU de Ribaute les Tavernes	25,50	18,70
STEU de Saint Césaire de Gauzignan	4,05	3,20
STEU de Saint Christol-lez-Alès	87,80	77,70
STEU de Saint Etienne de l'Olm	0,00	79,00
STEU de Saint Hippolyte de Caton	0,00	0,00
STEU de Saint Jean de Ceyrargues	0,00	0,00

STEU de Saint Jean de Serres	2,08	3,45
STEU de Saint Jean du Gard	30,80	30,80
STEU de Falguières (Saint Jean du Gard)	0,20	0,10
STEU de Maruejols les Bois (Saint Just et Vacquières)	0,00	42,00
STEU de Saint Just (Saint Just et Vacquières)	0,00	38,60
STEU du Mas Champion (Saint Just et Vacquières)	0,00	0,00
STEU de Saint Maurice de Cazevieille	0,00	0,00
STEU de Saint Privat des Vieux	29,00	0,00
STEU de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0,00	23,50
STEU de Salindres	24,90	0,00
STEU de Servas	0,00	26,10
STEU de Seynes	0,00	35,00
STEU de La Clédette (Soustelle)	0,20	0,00
STEU du Sollier (Soustelle)	0,00	0,00
STEU de La Châtaigneraie (Thoiras)	0,20	0,00
STEU du Village (Thoiras)	0,50	0,40
STEU de Tornac	0,00	0,30
STEU de Vézénobres	0,00	0,00
Total des boues évacuées	1 425,76	1 727,27

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Commune d'Alès

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 000 €	1 000 €
Participation aux frais de branchement		875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,86 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8061 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,0250 €/m ³	0,0250 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	3,00	3,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	3,00	3,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,44	21,80	1,68
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,64	40,40	- 0,59
Total TTC	238,79	242,80	1,68
Prix TTC au m³	1,99	2,02	1,51

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune d'Anduze

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 000 €	1 000 €
Participation aux frais de branchement		1 320,00 € HT	1320,00 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4600 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	10,38 €	10,38 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	175,20	168,10	- 4,05
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	181,02	174,12	- 3,81
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	10,38	10,38	0,00
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	10,38	10,38	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	18,10	17,41	- 3,81
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	37,30	36,31	- 2,65
Total TTC	228,70	220,81	- 3,45
Prix TTC au m³	1,91	1,84	- 3,66

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Bagard

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	600 €	600 €
Participation aux frais de branchement		875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,86 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8061 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,2700 €/m ³	0,2700 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	32,40	32,40	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	32,40	32,40	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	24,68	25,04	1,46
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	43,88	43,64	- 0,55
Total TTC	271,43	275,44	1,48
Prix TTC au m³	2,26	2,30	1,77

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Boisset et Gaujac

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 000 €
Participation aux frais de branchement	875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,86 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8061 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,44	21,80	1,68
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,64	40,40	- 0,59
Total TTC	235,79	239,80	1,70
Prix TTC au m³	1,96	2,00	2,04

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Boucoiran et Nozières

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	2 100 €	2 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	14,91 €	13,92 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8450 €/m ³	0,6800 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,1982 €/m ³	0,1982 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	14,91	13,92	- 6,64
Part proportionnelle	101,40	81,60	- 19,53
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	116,31	95,52	- 17,87
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	23,78	23,78	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	23,78	23,78	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	22,01	20,18	- 8,31
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	41,21	38,78	- 5,90
Total TTC	265,86	245,80	- 7,55
Prix TTC au m³	2,22	2,05	- 7,66

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Branoux les Taillasses

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	0 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,000 €/m ³	1,1000 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	120,00	132,00	10,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	170,00	182,00	7,06
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	18,92	20,06	6,03
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,12	38,66	1,42
Total TTC	208,12	220,66	6,03
Prix TTC au m³	1,73	1,84	6,36

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Brignon

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 400 €	1 400 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4062 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,00 €	5,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,2000 €/m ³	0,2000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,34
Part proportionnelle	168,74	168,10	- 0,38
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,56	174,12	- 0,25
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	5,00	5,00	0,00
Part proportionnelle	24,00	24,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	29,00	29,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,46	17,41	- 0,29
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,66	36,01	- 1,77
Total TTC	240,22	239,03	- 0,50
Prix TTC au m³	2,00	1,99	- 0,50

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Brouzet les Alès

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 000 €	1 000 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,2062 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,0600 €/m ³	0,0600 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	144,74	168,10	16,14
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	150,56	174,12	15,65
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	7,20	7,20	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	7,20	7,20	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	15,06	17,41	15,60
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	34,26	36,01	5,11
Total TTC	192,02	217,33	13,18
Prix TTC au m³	1,60	1,81	13,13

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Castelnau Valence

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 500 €	1 500 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,3262 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,00	5,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,1200 €/m ³	0,1200 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	- 75,13
Part proportionnelle	159,14	168,10	5,63
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	164,96	174,12	5,55
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	5,00	5,00	0,00
Part proportionnelle	14,40	14,40	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	19,40	19,40	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	16,50	17,41	5,52
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	35,70	36,01	0,87
Total TTC	220,06	229,53	4,30
Prix TTC au m³	1,83	1,91	4,37

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Cendras

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	0 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,000 €/m ³	1,1000 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	120,00	132,00	10,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	170,00	182,00	7,06
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	18,92	20,06	6,03
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,12	38,66	1,42
Total TTC	208,12	220,66	6,03
Prix TTC au m³	1,73	1,84	6,36

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Corbès

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,86 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8061 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,44	21,80	1,68
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,64	40,40	- 0,59
Total TTC	235,79	239,80	1,70
Prix TTC au m³	1,96	2,00	2,04

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Cruviers Lascours

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 100 €	1 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,0762 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,4000 €/m ³	0,4000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	129,14	168,10	30,17
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	134,96	174,12	29,02
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	48,00	48,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	48,00	48,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	13,50	17,41	28,96
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	32,70	36,01	10,12
Total TTC	215,66	258,13	19,69
Prix TTC au m³	1,80	2,15	19,44

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Deaux

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	2 100 €	2 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4062 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	1,00 €	1,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,0500 €/m ³	0,0500 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	168,74	168,10	- 0,38
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,56	174,12	- 0,25
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	1,00	1,00	0,00
Part proportionnelle	6,00	6,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	7,00	7,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	19,38	19,27	- 0,26
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,58	37,87	- 1,84
Total TTC	220,14	218,99	- 0,52
Prix TTC au m³	1,83	1,82	- 0,55

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune d'Euzet

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 600 €	1 600 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,1962 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	25 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,5000 €/m ³	0,5000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	143,54	168,10	17,11
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	149,36	174,12	16,58
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	25,00	-
Part proportionnelle	60,00	60,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	60,00	85,00	41,67
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	14,94	17,41	16,53
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	34,14	36,01	5,48
Total TTC	243,50	295,13	21,20
Prix TTC au m³	2,03	2,46	21,18

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Générargues

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	2 100 €	2 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	5,82 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6562 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	21,50 €	21,48 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,5374 €/m ³	0,5370 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	5,82	0,00
Part proportionnelle	78,74	78,74	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	84,56	0,00
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	21,50	21,48	- 0,09
Part proportionnelle	64,49	64,44	- 0,08
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	85,99	85,92	- 0,08
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	18,98	18,91	- 0,37
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,18	37,51	- 1,75
Total TTC	208,73	207,99	- 0,35
Prix TTC au m³	1,74	1,73	- 0,57

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de La Grand'Combe

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	0 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,000 €/m ³	1,1000 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	120,00	132,00	10,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	170,00	182,00	7,06
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	18,92	20,06	6,03
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,12	38,66	1,42
Total TTC	208,12	220,66	6,03
Prix TTC au m³	1,73	1,84	6,36

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de La Vernarède

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	0 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,000 €/m ³	1,1000 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	120,00	132,00	10,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	170,00	182,00	7,06
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	18,92	20,06	6,03
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,12	38,66	1,42
Total TTC	208,12	220,66	6,03
Prix TTC au m³	1,73	1,84	6,36

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Les Plans

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 600 €	1 600 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,2162 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	145,94	168,10	15,18
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	151,76	174,12	14,73
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,10	19,27	12,69
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,30	37,87	4,33
Total TTC	188,06	211,99	12,72
Prix TTC au m³	1,57	1,77	12,74

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Les Salles du Gardon

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	0 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,000 €/m ³	1,1000 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1600 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	120,00	132,00	10,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	170,00	182,00	7,06
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	18,92	20,06	6,03
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,12	38,66	1,42
Total TTC	208,12	220,66	6,03
Prix TTC au m³	1,73	1,84	6,36

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Laval Pradel

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	0 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,000 €/m ³	1,1000 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1600 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	120,00	132,00	10,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	170,00	182,00	7,06
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	18,92	20,06	6,03
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,12	38,66	1,42
Total TTC	208,12	220,66	6,03
Prix TTC au m³	1,73	1,84	6,36

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Lézan

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 100 €	1 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	53,20 €	53,53 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,0400 €/m ³	1,0463 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	8,83	8,83
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,1100 €/m ³	0,1100 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	53,20	53,53	0,62
Part proportionnelle	124,80	125,56	0,61
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	178,00	179,09	0,61
Part communale			
Part fixe annuelle	8,83	8,83	0,00
Part proportionnelle	13,20	13,20	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	22,03	22,03	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	30,38	30,74	1,18
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,58	49,34	- 0,48
Total TTC	334,17	338,18	1,20
Prix TTC au m³	2,78	2,82	1,44

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Martignargues

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	2 100 €	2 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,2662 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,2200 €/m ³	0,2200 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	151,94	168,10	10,64
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	157,76	174,12	10,37
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	26,40	26,40	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	26,40	26,40	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	15,78	17,41	10,33
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	34,98	36,01	2,94
Total TTC	219,14	236,53	7,94
Prix TTC au m³	1,83	1,97	7,65

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Massanes

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	600 €	600 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,3062 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	156,74	168,10	7,25
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	162,56	174,12	7,11
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	16,26	17,41	7,07
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	35,46	36,01	1,55
Total TTC	198,02	210,13	6,12
Prix TTC au m³	1,65	1,75	6,06

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Massillargues Atuech

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	900 €	900 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,1462 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,4400 €/m ³	0,3400 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	137,54	168,10	22,22
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	143,36	174,12	21,46
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	52,80	40,80	- 22,73
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	52,80	40,80	- 22,73
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	14,34	17,41	21,41
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	33,54	36,01	7,36
Total TTC	229,70	250,93	9,24
Prix TTC au m³	1,91	2,09	9,42

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Méjannes les Alès

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	2 100 €	2 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	32,64 €	32,70 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,0120 €/m ³	1,0137 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,1000 €/m ³	0,1000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	32,64	32,70	0,18
Part proportionnelle	121,44	121,64	0,16
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	154,08	154,34	0,17
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	12,00	12,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	12,00	12,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	26,98	27,27	1,07
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	46,18	45,86	- 0,69
Total TTC	296,82	299,92	1,04
Prix TTC au m³	2,47	2,50	1,21

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Mialet

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	600 €
Participation aux frais de branchement	875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,86 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8061 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,44	21,80	1,68
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,64	40,40	- 0,59
Total TTC	235,79	239,80	1,70
Prix TTC au m³	1,96	2,00	2,04

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Mons

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	600 €
Participation aux frais de branchement	875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,86 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8061 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,1560 €/m ³	0,1560 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	18,72	18,72	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	18,72	18,72	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	23,31	23,67	1,54
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,51	42,27	- 0,56
Total TTC	256,38	260,39	1,56
Prix TTC au m³	2,14	2,17	1,87

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Monteils

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	2 600 €	2 600 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	2,0462 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	245,54	168,10	- 31,54
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	251,36	174,12	- 30,73
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	27,06	19,27	- 28,79
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	46,26	37,87	- 18,14
Total TTC	297,62	211,99	- 28,77
Prix TTC au m³	2,48	1,77	- 28,63

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Ners

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 100 €	1 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4562 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	0,1500 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	174,74	168,10	- 31,54
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	180,56	174,12	- 30,73
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	18,00	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	18,00	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	18,06	17,41	- 3,60
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	37,26	36,01	- 3,35
Total TTC	226,22	228,13	0,84
Prix TTC au m³	1,89	1,90	0,53

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Portes

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	0 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,000 €/m ³	1,1000 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	120,00	132,00	10,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	170,00	182,00	7,06
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	18,92	20,06	6,03
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,12	38,66	1,42
Total TTC	208,12	220,66	6,03
Prix TTC au m³	1,73	1,84	6,36

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Ribaute les Tavernes

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	2 200 €	2 200 €
Participation aux frais de branchement		875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,80 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,7999 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,44	21,80	1,68
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,64	40,40	- 0,59
Total TTC	235,79	239,80	1,70
Prix TTC au m³	1,96	2,00	2,04

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Saint Césaire de Gauzignan

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 000 €	1 000 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	5,82 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6562 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	60,47 €	59,73 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,7132 €/m ³	1,6924 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	5,82	0,00
Part proportionnelle	78,74	78,74	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	84,56	0,00
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	60,25	59,73	- 0,86
Part proportionnelle	204,85	203,09	- 0,86
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	265,10	262,82	- 0,86
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	36,89	36,60	- 0,79
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56,09	55,20	- 1,59
Total TTC	405,75	402,58	- 0,78
Prix TTC au m³	3,38	3,35	- 0,89

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Saint Christol-lez-Alès

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 400 €
Participation aux frais de branchement	875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,80 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,7999 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,1000 €/m ³	0,1000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	12,00	12,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	12,00	12,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,44	21,80	1,68
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,64	40,40	- 0,59
Total TTC	247,79	251,80	1,62
Prix TTC au m³	2,06	2,10	1,94

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Saint Etienne de l'Olm

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	3 100 €	3 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,2762 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	153,14	168,10	9,77
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	158,96	174,12	9,54
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	50,00	50,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	15,90	17,41	9,50
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	35,10	36,01	2,59
Total TTC	244,06	260,13	6,58
Prix TTC au m³	2,03	2,17	6,90

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 000 €
Participation aux frais de branchement	875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,86 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8061 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,3000 €/m ³	0,3000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	36,00	36,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	36,00	36,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	25,04	25,40	1,44
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	44,24	44,00	- 0,54
Total TTC	275,39	279,40	1,46
Prix TTC au m³	2,29	2,33	1,75

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Saint Hippolyte de Caton

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	3 100 €	3 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,3662 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,4000 €/m ³	0,4000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	163,94	168,10	2,54
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	169,76	174,12	2,57
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	48,00	48,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	48,00	48,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	16,98	17,41	2,53
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,18	36,01	- 0,47
Total TTC	253,94	258,13	1,65
Prix TTC au m³	2,12	2,15	1,42

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Saint Jean de Ceyrargues

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 000 €	1 000 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,3662 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,50 €	5,50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,4000 €/m ³	0,4000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	163,94	168,10	2,54
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	169,76	174,12	2,57
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	5,50	5,50	0,00
Part proportionnelle	48,00	48,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	53,50	53,50	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	16,98	17,41	2,53
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,18	36,01	- 0,47
Total TTC	259,43	263,63	1,62
Prix TTC au m³	2,16	2,20	1,85

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Saint Jean de Serres

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	2 000 €	2 000 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4162 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,0500 €/m ³	0,0500 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	169,94	168,10	- 1,08
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	175,76	174,12	- 0,93
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	6,00	6,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	6,00	6,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,58	17,41	- 0,97
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,78	36,01	- 2,09
Total TTC	218,54	216,13	- 1,10
Prix TTC au m³	1,82	1,80	- 1,10

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Saint Jean du Gard

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	4 600 €
Participation aux frais de branchement	875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,86 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8061 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,0909 €/m ³	0,0909 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
-

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	10,91	10,91	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	10,91	10,91	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	22,53	22,89	1,60
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	41,73	41,49	- 0,58
Total TTC	247,79	251,80	1,62
Prix TTC au m³	2,06	2,10	1,94

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Saint Jean du Pin

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 000 €	1 000 €
Participation aux frais de branchement		875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,86 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8061 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,5800 €/m ³	0,5800 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	69,60	69,60	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	69,60	69,60	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	28,40	28,76	- 1,27
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,60	47,36	- 0,50
Total TTC	312,35	316,36	1,28
Prix TTC au m³	2,60	2,64	1,54

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Saint Just et Vacquières

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	734 €	734 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,0162 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	45,00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	121,94	168,10	37,85
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	127,76	174,12	36,29
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	45,00	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	12,78	17,41	36,23
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	31,98	36,01	12,60
Total TTC	204,74	210,13	2,63
Prix TTC au m³	1,71	1,75	2,34

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Saint Martin de Valgugues

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 100 €
Participation aux frais de branchement	875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,86 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8061 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,44	21,80	1,68
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,64	40,40	- 0,59
Total TTC	235,79	239,80	1,70
Prix TTC au m³	1,96	2,00	2,04

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Saint Maurice de Cazevieille

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 100 €	1 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,1862 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	14,00 €	14,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,1300 €/m ³	0,1300 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	142,34	168,10	18,10
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	148,16	174,12	17,52
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	14,00	14,00	0,00
Part proportionnelle	15,60	15,60	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	29,60	29,60	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	14,82	17,41	17,48
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	34,02	36,01	5,85
Total TTC	211,78	239,73	13,20
Prix TTC au m³	1,76	2,00	13,64

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Saint Privat des Vieux

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 000 €
Participation aux frais de branchement	875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,86 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8061 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,5380 €/m ³	0,5543 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	64,56	66,52	3,04
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	64,56	66,52	3,04
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,44	21,80	1,68
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,64	40,40	- 0,59
Total TTC	300,35	306,32	1,99
Prix TTC au m³	2,50	2,55	2,00

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Saint Sébastien d'Aigrefeuille

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	600 €	600 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4362 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,3000 €/m ³	0,3000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	172,34	168,10	- 2,46
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	178,15	174,12	- 2,26
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	36,00	36,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	36,00	36,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	23,34	22,87	- 2,01
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,54	41,47	- 2,52
Total TTC	256,70	251,59	- 1,99
Prix TTC au m³	2,14	2,10	- 1,87

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Sainte Cécile d'Andorge

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	0 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,000 €/m ³	1,1000 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	120,00	132,00	10,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	170,00	182,00	7,06
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	18,92	20,06	6,03
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,12	38,66	1,42
Total TTC	208,12	220,66	6,03
Prix TTC au m³	1,73	1,84	6,36

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Salindres

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 000 €
Participation aux frais de branchement	875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,86 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8061 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	17,00 €	17,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,1500 €/m ³	0,1500 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	17,00	17,00	0,00
Part proportionnelle	18,00	18,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	35,00	35,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	24,94	25,30	1,44
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	44,14	43,90	- 0,54
Total TTC	274,29	278,30	1,46
Prix TTC au m³	2,29	2,32	1,31

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Servas

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,3400 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	160,80	168,10	4,54
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	166,62	174,12	4,50
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	18,58	19,27	3,71
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	37,78	37,87	0,24
Total TTC	204,40	211,99	3,71
Prix TTC au m³	1,70	1,77	4,12

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Seynes

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,0562 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	126,74	168,10	32,63
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	132,56	174,12	31,35
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	13,26	17,41	31,30
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	32,46	36,01	10,94
Total TTC	165,02	210,13	27,34
Prix TTC au m³	1,38	1,75	26,81

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Soustelle

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,86 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8061 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,44	21,80	1,68
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,64	40,40	- 0,59
Total TTC	235,79	239,80	1,70
Prix TTC au m³	1,96	2,00	2,04

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Thoiras

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 000 €	1 000 €
Participation aux frais de branchement		875,50 € HT	873,23 € HT

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6808 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,86 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8061 €/m ³	0,8141 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	78,74	81,70	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	87,72	3,74
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,86	13,99	0,94
Part proportionnelle	96,73	97,69	0,99
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	110,59	111,68	0,99
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,44	21,80	1,68
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,64	40,40	- 0,59
Total TTC	235,79	239,80	1,70
Prix TTC au m³	1,96	2,00	2,04

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Tornac

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 600 €	1 600 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,3062 €/m ³	1,4008 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,1900 €/m ³	0,1900 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,02	3,44
Part proportionnelle	156,74	168,10	7,25
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	162,56	174,12	7,11
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	22,80	22,80	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	22,80	22,80	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	16,26	17,41	7,07
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	35,46	36,01	1,55
Total TTC	220,82	232,93	5,48
Prix TTC au m³	1,84	1,94	5,43

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Vézénobres

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	2 600 €	2 600 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	5,82 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,6562 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	21,29 €	21,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6175 €/m ³	0,6148 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,00 €	5,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2015_12_19 du Conseil de Communauté en date du 17/12/2015 relative à la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC).
- Délibération n° C2015_12_20 du Conseil de Communauté du 17/12/2015 relative aux montants de la redevance communautaire générale et des redevances d'exploitation pour les communes dont le service est géré en régie.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	5,82	0,00
Part proportionnelle	78,74	78,74	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	84,56	0,00
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	21,33	21,20	- 0,61
Part proportionnelle	74,23	73,78	- 0,61
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	95,56	94,98	- 0,61
Part communale			
Part fixe annuelle	5,00	5,00	0,00
Part proportionnelle	39,60	39,60	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	44,60	44,60	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	- 3,12
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	19,93	19,81	- 0,60
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	39,13	38,41	- 1,84
Total TTC	263,85	262,55	- 0,49
Prix TTC au m³	2,20	2,19	- 0,45

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Recettes du service

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Redevance eaux usées (investissement et fonctionnement)	2 072 522,04	3 215 695,49	55,16
Recette pour boues et effluents importés	-	-	-
Régularisations (+/-)	-	-	-
Total recettes de facturation	2 072 522,04	3 215 695,49	55,16
Recettes de raccordement	-	-	-
Prime de l'Agence de l'Eau	582 929,97	523 857,35	- 10,13
Contribution au titre des eaux pluviales	-	-	-
Recettes liées aux travaux	-	-	-
Contribution exceptionnelle du budget général	44 930,00	22 467,00	- 50,00
PAC conservées par Alès Agglomération	545 286,40	798 251,20	46,39
Total autres recettes	1 173 146,37	1 344 575,55	14,61
Total des recettes	3 245 668,41	4 560 271,04	40,50

Recettes des exploitants (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	3 604 738,00	3 513 209,00	- 2,54
Recette pour boues et effluents importés	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-	-
Total recettes de facturation	3 604 738,00	3 513 209,00	- 2,54
Recettes liées aux travaux	161 539,00	172 887,00	7,02
Produits accessoires	170 732,00	76 252,00	- 55,34
Total autres recettes	332 271,00	249 139,00	- 25,02
Total des recettes	3 937 009,00	3 762 348,00	- 4,44

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'exercice 2016, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est **indéterminé**.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 :

Commune	2015	2016
Alès	70	71
Anduze	10	10
Bagard	70	71
Boisset et Gaujac	70	71
Boucoiran et Nozières	30	30
Brignon	10	10
Brouzet les Alès	10	10
Castelnau Valence	10	10
Cendras	15	15
Corbès	70	71
Cruviers Lascours	10	10
Deaux	10	10
Euzet	10	10
Généralgues	15	15
La Grand'Combe	15	15
La Vernarède	15	15
Les Plans	10	10
Les Salles du Gardon	15	15
Laval Pradel	15	15
Lézan	40	30
Martignargues	10	10
Massanes	10	10
Massillargues Atuech	10	10
Méjannes les Alès	70	70
Mialet	70	71
Mons	70	71
Monteils	0	0
Ners	10	10
Portes	15	15
Ribaute les Tavernes	70	71

Saint Césaire de Gauzignan	30	30
Saint Christol-lez-Alès	70	71
Saint Etienne de l'Olm	10	10
Saint Hilaire de Brethmas	70	71
Saint Hippolyte de Caton	10	10
Saint Jean de Ceyrargues	10	10
Saint Jean de Serres	10	10
Saint Jean du Gard	70	71
Saint Jean du Pin	70	71
Saint Just et Vacquières	10	10
Saint Martin de Valgalgues	70	71
Saint Maurice de Cazevieille	10	10
Saint Privat des Vieux	70	71
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	10	10
Sainte Cécile d'Andorge	15	15
Salindres	70	71
Servas	10	10
Seynes	10	10
Soustelle	70	71
Thoiras	70	71
Tornac	0	0
Vézénobres	70	70

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la collecte des effluents, qui doit être établi par la Police de l'Eau et qui doit être adressé à l'exploitant en vertu de l'article n° 22 de l'Arrêté du 21 juillet 2015, n'a pas été communiqué au Maître d'Ouvrage à la date d'établissement du présent rapport.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des équipements des STEU, qui doit être établi par la Police de l'Eau et qui doit être adressé à l'exploitant en vertu de l'article n° 22 de l'Arrêté du 21 juillet 2015, n'a pas été communiqué au Maître d'Ouvrage à la date d'établissement du présent rapport.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration, qui doit être établi par la Police de l'Eau et qui doit être adressé à l'exploitant en vertu de l'article n° 22 de l'Arrêté du 21 juillet 2015, n'a pas été communiqué au Maître d'Ouvrage à la date d'établissement du présent rapport.

Le tableau ci-dessous présente la conformité des ouvrages concernés par rapport à l'Arrêté du 21 juillet 2015 et la Directive Européenne « Eaux résiduaires urbaines » (ERU) :

Conformité réglementaire des rejets	À la Directive Européenne	A l'Arrêté Préfectoral
STEU Intercommunale (Saint Hilaire de Brethmas)	100 %	100 %
STEU d'Anduze	100 %	100 %
STEU de Cendras	0 %	0 %
STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon)	0 %	0 %
STEU de Mialet	100 %	100 %
STEU de Saint Christol-lez-Alès	100 %	0 %
STEU de Saint Jean du Gard	100 %	0 %
STEU de Saint Privat des Vieux	0 %	0 %
STEU de Salindres	100 %	100 %

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	993,80
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		993,80

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU d'Anduze :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	62,50
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		62,50

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Bagard :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	13,80
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		13,80

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Boisset et Gaujac :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	16,20
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		16,20

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Boucoiran et Nozières :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,15
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		4,15

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Brignon :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3,44
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3,44

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Brouzet les Alès :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Castelnau Valence :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Cendras :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3,20
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3,20

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Corbès :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Cruviers Lascours :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Deaux :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,58
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,58

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU d'Euzet :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Généragues Montsauve :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,70
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,70

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Générargues Blateiras :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,00

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de La Vernarède :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Les Plans :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,80
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,80

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	103,50
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		103,50

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU des Salles du Gardon La Favède :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,30
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,30

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Laval Pradel :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,30
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,30

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Laval Pradel Mas Dieu :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Lézan :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	20,80
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		20,80

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Martignargues :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	97,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		97,00

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Massanes :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU Intercommunale Massillargues Atuech - Tornac :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Méjannes les Alès :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Mialet :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,30
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		4,30

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Mons Célas :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	9,70
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		9,70

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Mons Village :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	6,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		6,00

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Monteils :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Ners :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3,95
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3,95

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Portes L'Affenadou :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,20
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,20

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Portes Village :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,20
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,20

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Ribaute les Tavernes :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	18,70
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		18,70

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Césaire de Gauzignan :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3,20
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3,20

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Christol-lez-Alès :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	77,70
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		77,70

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Etienne de l'Olm :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	79,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		79,00

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Hippolyte de Caton :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Jean de Ceyrargues :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Jean de Serres :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3,45
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3,45

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Jean du Gard :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	30,80
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		30,80

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Falguières située sur la commune de Saint Jean du Gard :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,10
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,10

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Maruejols les Bois située sur la commune de Saint Just et Vacquières :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	42,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		42,00

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Just située sur la commune de Saint Just et Vacquières :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	38,60
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		38,60

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU du Hameau de Vacquières sur la commune de Saint Just et Vacquières :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU du Mas Champion située sur la commune de Saint Just et Vacquières :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Maurice de Cazeville :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Privat des Vieux :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	23,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,50
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		23,50

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Sébastien d'Aigrefeuille :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Salindres :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	26,10
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		26,10

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Servas :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Seynes :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de La Clédette située sur la commune de Soustelle :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU du Sollier située sur la commune de Soustelle :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de La Châtaigneraie située sur la commune de Thoiras :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,40
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,40

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU du Village située sur la commune de Thoiras :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,30
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,30

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Tornac :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Vézénobres :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Pour l'exercice 2016, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100 %** (100 % en 2015).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Commune ou contrat	2015	2016
Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgagues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Ex Pays Grand'Combien (Branoux les Taillades, Cendras, La Grand'Combe, La Vernarède, Les Salles du Gardon, Laval Pradel, Portes et Sainte Cécile d'Andorge)	0,33 unité pour 1000 habitants	La Grand'Combe : 0,56 unité pour 1000 habitants
Anduze	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Boucoiran et Nozières	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Brignon	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Brouzet les Alès	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Castelnau Valence	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Cruviers Lascours	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Deaux	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Euzet	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Généralgues	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Les Plans	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Lézan	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Martignargues	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Massanes	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Massillargues Atuech	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Méjannes les Alès	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Monteils	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Ners	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants

Saint Césaire de Gauzignan	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Etienne de l'Olm	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Hippolyte de Caton	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Jean de Ceyrargues	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Jean de Serres	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Just et Vacquières	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Maurice de Cazevieille	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Servas	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Seynes	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Tornac	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Vézénobres	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Commune ou contrat	Nombre de points noirs 2015	Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau 2015	Nombre de points noirs 2016	Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau 2016
Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgalgues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	47	9,17	47	9,11
Ex Pays Grand'Combien (Branoux les Taillades, Cendras, La Grand'Combe, La Vernarède, Les Salles du Gardon, Laval Pradel, Portes et Sainte Cécile d'Andorge)	2	1,40	Cendras : 1	7,43
			La Grand'Combe : 1	2,80
			Les Salles des Gardons : 1	4,99

Anduze	3	6,59	2	4,40
Boucoiran et Nozières	1	26,04	0	0,00
Brignon	0	0,00	0	0,00
Brouzet les Alès	0	0,00	1	11,76
Castelnau Valence	1	25,00	1	25,00
Cruviers Lascours	0	0,00	0	0,00
Deaux	0	0,00	0	0,00
Euzet	1	11,40	1	11,40
Généralgues	2	23,58	2	23,39
Les Plans	0	0,00	1	16,67
Lézan	1	7,98	0	0,00
Martignargues	0	0,00	2	48,78
Massanes	0	0,00	0	0,00
Massillargues Atuech	2	12,50	2	17,39
Méjannes les Alès	2	28,41	2	28,41
Monteils	0	0,00	0	0,00
Ners	2	33,33	3	50,00
Saint Césaire de Gauzignan	0	0,00	0	0,00
Saint Etienne de l'Olm	0	0,00	0	0,00
Saint Hippolyte de Caton	1	31,25	0	0,00
Saint Jean de Ceyrargues	0	0,00	0	0,00
Saint Jean de Serres	0	0,00	0	0,00
Saint Just et Vacquières	0	0,00	0	0,00
Saint Maurice de Cazevieille	0	0,00	0	0,00
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	3	57,64	0	0,00
Servas	0	0,00	0	0,00
Seynes	0	0,00	0	0,00
Tornac	0	0,00	0	0,00
Vézénobres	0	0,00	0	0,00

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	2,717	0,232	2,152	1,441	1,200	1,173

Au cours des 5 derniers exercices, 6,198 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,17 %** (exercice 2015 : 0,21 %).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH se-

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

lon la formule suivante :

Pour l'exercice 2016, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans conformes exercice 2015	Nombre de bilans conformes exercice 2016	Pourcentage de bilans conformes exercice 2015	Pourcentage de bilans conformes exercice 2016
STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	100	104	100	100
STEU d'Anduze	Indéterminé	12	Indéterminé	100
STEU de Cendras	12	Indéterminé	100	Indéterminé
STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon)	24	Indéterminé	100	Indéterminé
STEU de Mialet	15	12	88	100
STEU de Saint Christol-lez-Alès	4	8	80	70
STEU de Saint Jean du Gard	7	8	64	67
STEU de Saint Privat des Vieux	9	9	100	73
STEU de Salindres	8	12	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Commune ou contrat	Exercice 2015	Exercice 2016
Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgalgues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	96 %	93 %
Anduze	Indéterminé	100 %
Cendras	100 %	Indéterminé
Les Salles du Gardon	100 %	Indéterminé

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Commune	2015	2016
Alès	90	100
Anduze	20	20
Bagard	30	30
Boisset et Gaujac	30	30
Boucoiran et Nozières	20	20
Branoux les Taillades	90	90
Brignon	0	0
Brouzet les Alès	0	0
Castelnau Valence	0	0
Cendras	90	90
Corbès	30	30
Cruviers Lascours	0	0
Deaux	0	0
Euzet	0	0
Généralgues	20	20
La Grand'Combe	90	90
La Vernarède	90	90
Les Plans	0	0
Les Salles du Gardon	90	90
Laval Pradel	90	90
Lézan	20	20
Martignargues	0	0
Massanes	0	0
Massillargues Atuech	0	0
Méjannes les Alès	20	20
Mialet	30	30
Mons	30	30
Monteils	0	0
Ners	20	20
Portes	90	90

Ribaute les Tavernes	30	30
Saint Césaire de Gauzignan	20	20
Saint Christol-lez-Alès	30	100
Saint Etienne de l'Olm	0	0
Saint Hilaire de Brethmas	30	100
Saint Hippolyte de Caton	0	0
Saint Jean de Ceyrargues	0	0
Saint Jean de Serres	0	0
Saint Jean du Gard	30	100
Saint Jean du Pin	30	30
Saint Just et Vacquières	0	0
Saint Martin de Valgalgues	30	100
Saint Maurice de Cazeville	0	0
Saint Privat des Vieux	30	100
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0	0
Salindres	30	100
Servas	0	0
Seynes	0	0
Soustelle	30	30
Thoiras	30	30
Tornac	0	0
Vézénobres	20	20

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Alès Agglomération 1 (50 communes)	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en €	33 118 267,48	56 939 299,63
Epargne brute annuelle en €	1 775 179,44	3 751 071,13
Durée d'extinction de la dette en années	18,66	15,18

Ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en €	862 632,00	2 429 258,70
Epargne brute annuelle en €	354 145,00	336 477,17
Durée d'extinction de la dette en années	2,44	7,22

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Commune ou contrat	2015	2016
Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgalgues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	0,01 %	0,63 %
Anduze	17,00 %	13,45 %
Boucoiran et Nozières	10,00 %	2,85 %
Branoux les Taillades	-	-
Brignon	6,00 %	14,88 %
Brouzet les Alès	6,00 %	-
Castelnau Valence	16,00 %	10,92 %
Cruviers Lascours	5,00 %	10,60 %
Deaux	-	1,32 %
Cendras	-	-
Euzet	10,00 %	11,15 %
Généralgues	3,11 %	0,97 %
La Grand'Combe	-	-
La Vernarède	-	-
Les Plans	-	0,54 %
Les Salles du Gardon	-	-
Laval Pradel	-	-
Lézan	4,05 %	1,75 %
Martignargues	9,00 %	10,62 %
Massanes	0,00 %	-
Massillargues Atuech	0,00 %	-
Méjannes les Alès	2,59 %	1,64 %
Monteils	-	0,54 %
Ners	9,00 %	6,79 %

Portes	-	-
Saint Césaire de Gauzignan	0,84 %	1,17 %
Saint Etienne de l'Olm	9,00 %	10,88 %
Saint Hippolyte de Caton	15,00 %	4,23 %
Saint Jean de Ceyrargues	6,00 %	7,19 %
Saint Jean de Serres	0,00 %	-
Saint Just et Vacquières	9,00 %	15,39 %
Saint Maurice de Cazevieille	14,00 %	14,27 %
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	-	0,54 %
Sainte Cécile d'Andorge	-	-
Servas	-	0,54 %
Seynes	13,00 %	12,03 %
Tornac	16,00 %	-
Vézénobres	1,79 %	1,32 %

3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Commune ou contrat	2015	2016
Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgalgues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	0,06 u / 1 000 abonnés	1,24 u / 1 000 abonnés
Ex Pays Grand'Combien (Branoux les Taillades, Cendras, La Grand'Combe, La Vernarède, Les Salles du Gardon, Laval Pradel, Portes et Sainte Cécile d'Andorge)	2,74 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Anduze	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Boucoiran et Nozières	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Brignon	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Brouzet les Alès	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Castelnau Valence	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Cruviers Lascours	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Deaux	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Euzet	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Généralgues	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés

Les Plans	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Lézan	4,16 u / 1 000 abonnés	6,93 u / 1 000 abonnés
Martignargues	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Massanes	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Massillargues Atuech	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Méjannes les Alès	0,00 u / 1 000 abonnés	4,48 u / 1 000 abonnés
Monteils	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Ners	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Césaire de Gauzignan	0,00 u / 1 000 abonnés	7,87 u / 1 000 abonnés
Saint Etienne de l'Olm	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Hippolyte de Caton	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Jean de Ceyrargues	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Jean de Serres	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Just et Vacquières	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Maurice de Cazevieille	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Servas	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Seynes	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Tornac	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Vézénobres	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*

Alès Agglo 1 (50 communes)	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financier € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	920 203,09	718 627,90
Montants des subventions en €	64 941,00	59 168,74
Montants des contributions du budget général en €	-	-

Ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financier € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 659 480,00	1 006 702,79
Montants des subventions en €	-	-
Montants des contributions du budget général en €	-	-

4.2. *Etat de la dette*

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

Alès Agglo 1 (50 communes)		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)		33 118 267,48	56 939 299,63
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 261 484,22	2 981 875,46
	en intérêts	3 703 267,33	1 624 681,96

Ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)		852 632,00	2 429 258,70
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	-	105 424,11
	en intérêts	-	72 176,98

4.3. *Amortissements*

Dotation aux amortissements en €	Exercice 2015	Exercice 2016
Alès Agglo 1 (50 communes)	1 321 024,84	1 344 362,51
Ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien	-	346 230,88

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets 2017 à l'étude	Montants prévisionnels en € TTC
Pour toutes les communes – Travaux de réhabilitation et de grosses réparations du réseau d'assainissement collectif de la Communauté Alès Agglomération	953 900,00
Pour toutes les communes – Complément schéma directeur	5 400,00
Pour toutes les communes – Diagnostics du réseau d'assainissement collectif	24 000,00
Pour toutes les communes – Essais de contrôle des canalisations	24 000,00
Pour toutes les communes – Fourniture et pose de clôtures	58 920,00

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
-	-	-

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

2 609 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, par les délégataires, soit 0,0007 €/m³ pour l'année 2016 (exercice 2015 : 3 023 € soit 0,0008 €/m³).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. article L 1115-1-1 du C.G.C.T.)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	97 119 habitants	96 360 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	32	32
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 202,50	1 727,27
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Variable selon les communes	Variable selon les communes
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Indéterminé	Indéterminé
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En attente Police de l'Eau
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En attente Police de l'Eau
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En attente Police de l'Eau
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	3 023 €	2 609 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,21 %	0,17 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Alès Agglomération 1 (50 communes)	18,66
		Ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien	2,44
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P258.1	Taux de réclamations	Variable selon les communes	Variable selon les communes